



2 ANS DE COMBAT POUR MAINTENIR L'ACTIVITÉ & PROTÉGER LES ENTREPRISES



ACTIVITÉ



GUIDE OPPBTP: RECOMMANDATIONS PRATIQUES AVEC LA FILIÈRE

La CAPEB a contribué à l'élaboration du guide de préconisations sanitaires pour que les entreprises artisanales du bâtiment puissent continuer à travailler en toute sécurité sur les chantiers et chez les particuliers, notamment lors des périodes de confinement.



MISE À DISPOSITION DE LA FICHE PRÉVENTION "INTERVENTION CHEZ UN PARTICULIER"

En complément du guide de l'OPPBT, la CAPEB a élaboré cette fiche pratique déclinant les étapes incontournables pour un chantier sécurisé vis-à-vis du Covid-19 et précisant les risques et les précautions à prendre.

MARCHÉS



MISE EN PLACE DU COMITÉ DE SUIVI À BERCY ET D'UNE MÉDIATION POUR LE BTP

face aux hausses de prix du fait de la crise liée aux difficultés d'approvisionnement et à la pénurie de certains matériaux consécutive à la crise sanitaire et à la reprise économique.



NON-APPLICATION DES PÉNALITÉS DE RETARD

pour les chantiers retardés pendant le premier confinement en marchés publics.



POSSIBILITÉ DE BÉNÉFICIER DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

(CITE) pour les dépenses réalisées en 2021, permettant de tenir compte des retards liés aux confinements.

FISCALITÉ



OBTENTION ET MISE EN PLACE DU PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT (PGE) POUR SOUTENIR LES TPE FACE AU CHOC ÉCONOMIQUE CAUSÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

Harmonisation des conditions de remboursement pour que les taux d'intérêt pour le remboursement du PGE soient harmonisés entre les établissements bancaires.

Report à deux ans de la durée du différé du remboursement de la première échéance du PGE pour permettre aux entreprises artisanales d'avoir plus de souplesse dans le pilotage de leur trésorerie.



PROTECTION
SOCIALE



MISE EN PLACE DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

pour permettre le versement d'un niveau d'aide adapté aux indépendants touchés par la crise du coronavirus.



MESURES EXCEPTIONNELLES POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ET LES EMPLOYEURS (URSSAF)

- Suspension des échéances de cotisations et contributions sociales personnelles.
- Application d'office d'un revenu estimé 2020 basé sur l'assiette des cotisations provisionnelles 2020 diminuée de 50%.
- Mise en place de plans d'apurement des cotisations sociales.
- Déblocage d'aides dans la cadre de l'action sociale (aide aux cotisants en difficulté, aides financières et ponctuelles).
- Mise en œuvre d'une cellule d'écoute et de soutien psychologique.
- Mise en place d'arrêts de travail dérogatoires.



VERSEMENT D'UNE PRIME EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT "PRIME MACRON"

exonérée de cotisations sociales et non conditionnée à la mise en place d'un accord d'intéressement.



FORMATION



MESURES D'URGENCE DÉDIÉES AUX ENTREPRISES ARTISANALES ET AUX CHEFS D'ENTREPRISES

prises par le FAFCEA et Constructyts via le développement des formations à distance, notamment dans les CFA.



MISE EN PLACE D'UN FORMAT 100% DISTANCIEL DU MODULE FEEBAT RENOVE

(destiné au futur responsable RGE) afin de répondre aux contraintes sanitaires et poursuivre l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'accès à la mention RGE.



APPRENTISSAGE



OBTENTION ET PROLONGEMENT DES AIDES EXCEPTIONNELLES

Prévue dans le cadre du plan "1 jeune, 1 solution", cette aide de 5 000€ pour un mineur, 8 000€ pour un majeur, a été reconduite à plusieurs reprises suite à l'action de la CAPEB pour encourager et faciliter le recrutement d'apprentis et l'embauche de jeunes. Ces aides sont valables jusqu'au 30 Juin 2022.

Création : Catherine Bonnard

POUR EN SAVOIR +  >>